



Ville de Châtelet



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial – il est saisi – ~~que le fonctionnaire délégué est saisi – que le Gouvernement est saisi –~~ d'une demande de :

- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur GEORGES Denis**

Demeurant à ~~— dont les bureaux se trouvent à —~~ 6200 CHATELET, rue d'Ormont 171

Le terrain concerné est situé à **6200 CHATELET, rue d'Ormont 171**

et cadastré **div. 4, sec. C, n° 64 L**

Le projet consiste à **construire un abri de jardin**

et présente les caractéristiques suivantes :

- **point 1.4.2.2. La superficie de l'abri de jardin (volume secondaire isolé) serait supérieure à 35m<sup>2</sup> (36m<sup>2</sup>)**
- **point 3.2.3.1. L'abri de jardin ne serait pas couvert par une toiture à 2 versants (toiture plate)**

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux, sauf le mardi, à l'adresse suivante : Ville de Châtelet - Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/24.32.44 – mail : [urbanisme@chatelet.be](mailto:urbanisme@chatelet.be), dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1 septembre 2017 au 15 septembre 2017 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

**11 AOUT 2017**

Le Directeur général f.f.,

Christine MAQUESTRIAU

Le Bourgmestre,

Daniel VANDELICK

